

Focus sur les regroupements d'établissements (COMUE, fusion)

Carine GUILLEBAUD

Chargée de l'accompagnement et de la conduite du changement à l'Amue

Olivier BATOUL

Chargé de systèmes d'information

I) Un plan d'actions global

Nous allons vous présenter le plan d'actions global pour l'accompagnement des regroupements. La conférence, organisée à Rennes le 28 mai 2014 et intitulée « Coordination territoriale : anticiper les changements », a constitué le premier temps d'un cycle d'événements et d'actions pour les regroupements d'établissements (pour en savoir plus, consultez www.amue.fr/presentation/articles/article/lamue-en-region-1ere-edition-a-rennes). A cette occasion, l'Amue a présenté son plan d'actions, qui compte trois axes (l'accompagnement, le système d'information et la formation). En outre il inclut un certain nombre de dispositions, portant notamment sur la mise en place d'un comité d'orientation stratégique, l'organisation d'un cycle de conférences sur la problématique des regroupements, et le développement et l'animation d'un réseau d'établissements / organisation de la veille.

Le Comité d'orientation stratégique dédié aux regroupements (COS) s'est réuni le 1^{er} décembre, en présence d'un certain nombre de représentants d'établissements. La Conférence des présidents d'université (CPU) a mis en place une commission regroupant les dirigeants de COMUE. La Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) dispose également d'une instance chargée de la question des regroupements. Les délégués généraux des COMUEs se réunissent régulièrement pour partager, échanger sur les questions d'organisation, de structuration des COMUEs. Les travaux menés dans ces différentes instances enrichiront les réflexions et questionnements du COS.

Les thématiques retenues par le COS portent sur la formation / vie étudiante, le schéma d'amélioration de la vie étudiante, le schéma directeur du numérique, le pilotage (*via* la gouvernance de site), et la recherche (avec thématique des publications). Ces thématiques seront traitées sous forme d'ateliers métier et systèmes d'information, de web-conférences, d'une démarche d'accompagnement méthodologique, et d'ateliers spécifiques en établissement.

II) La méthode d'accompagnement des regroupements par l'Amue

Nous avons déjà accompagné certaines universités dans le cadre de leur fusion. Le planning de cette opération s'organise sur une année. Pour tenir les grands jalons de cette fusion, les universités doivent être déjà prêtes au niveau organisationnel ; en outre elles doivent mobiliser un certain nombre de personnels. L'Apogée fusionné est généralement mis en place à la fin du 1^{er} trimestre de l'année de la fusion.

La méthodologie mise en place par l'Amue inclut un suivi régulier des actions à mettre en œuvre, la réalisation de tests de montée en charge sur site, la mise à disposition d'un outillage, et une assistance renforcée post-déploiement.

III) Focus sur l'offre de formation Fusion

L'offre de formation Fusion, développée en partenariat avec l'Université de Bordeaux, s'adresse principalement à des personnels Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé (BIATSS) des établissements de l'enseignement supérieur engagés dans un processus de fusion ou de rapprochement. Elle sera dispensée par des experts métiers et des consultants en conduite du changement de l'Université de Bordeaux. La formation se compose d'un « tronc commun » (module de trois jours) et plusieurs

modules d'approfondissement d'une journée. En outre des web-conférences de 40 minutes seront organisées sur diverses thématiques.

A l'agenda 2015 figurent une formation « tronc commun » en avril et des modules en juin et juillet. La web-conférence du 4 décembre, disponible sur notre site Internet, présente de façon détaillée l'offre de formation Fusion. Les formations sont ouvertes à tous les adhérents de l'Amue, pour un coût de 260 euros HT par jour et par stagiaire.